

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

22 Mars 1883.

Chronique générale.

Dans le prochain conseil, qui se tiendra mardi, les ministres étudieront officiellement les propositions anglaises et russes au sujet des mesures internationales à prendre contre les nihilistes, anarchistes, ou révolutionnaires quelconques.

Disons à ce sujet que M. Jules Ferry dresse en ce moment un projet de traité sur cette question, qui serait soumis à bref délai à l'examen des puissances.

Le ministre de l'intérieur doit adresser ces jours-ci, aux préfets, des instructions spéciales en vue de la campagne révisionniste que bon nombre de députés doivent aller préparer en province au cours des vacances actuelles.

Six agents de la police secrète de Londres sont arrivés à Paris avant-hier matin, et sont entrés immédiatement en relation avec la préfecture de police.

La police anglaise serait sur la piste de différents individus impliqués dans l'affaire de la récente explosion de Londres, et qui auraient quitté précipitamment l'Angleterre pour venir se réfugier à Paris.

Avant de se séparer, les sénateurs, députés et conseillers généraux appartenant aux divers groupes de la droite ont tenu au Grand-Hôtel une importante réunion.

Le but de cette réunion était la réalisation d'une entente commune en vue des prochaines élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux.

Cette entente a eu lieu et il a été convenu qu'un comité serait constitué avec le mandat

de préparer, dans tous les cantons soumis au renouvellement, les candidatures conservatrices qui seront recommandées au choix des électeurs.

Le bruit court que la majorité des membres de la commission extra-parlementaire des chemins de fer est en désaccord avec le ministre des travaux publics, et qu'il est question de la démission de presque tous les commissaires.

On sait que le dimanche 14 mars, M. Grévy avait à déjeuner les membres du syndicat de la presse républicaine départementale.

Il paraît que, malgré les efforts de M. Wilson pour empêcher l'incontinence de langue de son beau-père, M. Grévy aurait déclaré à ces messieurs, beaucoup plus nettement qu'il ne l'avait fait la veille aux journalistes du Jura, qu'il était absolument dégouté du pouvoir.

Nous sommes persuadés que M. Grévy ne lâchera pas sa présidence avant terme ; mais nous donnons ce renseignement comme une preuve de l'état de démoralisation et d'inquiétude du chef de l'État.

On nous affirme ce fait édifiant : Un frère et ami a fait offrir mardi à la préfecture de police de dénoncer la retraite de Louise Michel moyennant une prime de 5,000 francs, dont la moitié avant la capture et le reste après.

On ne sait pas encore quel sera l'envoyé extraordinaire qui représentera la France au sacre du Czar.

On parle du général Billot, ancien ministre de la guerre, et de M. Waddington, ancien ministre des affaires étrangères.

Le général Pittié représentera M. Grévy. La mission, qui comprendra encore cinq personnes, partira à la fin de mai ou au commencement de juin.

M. de Brazza, le jeune et intrépide explorateur dont le départ a été tant de fois annoncé, a quitté Paris lundi, à 7 heures 45 du soir.

La Gazette de France reçoit communication de la dépêche suivante de Fribourg, 20 mars :

« Le conseil fédéral abroge le décret d'exil rendu contre M^r Merillod. Son retour est considéré comme très-prochain. On lui donne comme coadjuteur M^r Savoy. »

Il paraît que le général Thibaudin se proposait d'enlever au général de Galliffet son commandement de corps d'armée, mais que M. Jules Ferry et Waldeck-Rousseau l'en ont empêché.

M. Jules Ferry, pour que des caprices pareils ne se renouvellent pas, a exigé qu'à l'avenir le ministre de la guerre lui soumette toutes les décisions relatives aux changements dans les commandements de corps. En sa qualité de président du conseil, M. Jules Ferry en a le droit.

Fort bien ; mais n'est-ce pas lui-même, Jules Ferry, qui a maintenu le général Comagny-Thibaudin au ministère de la guerre, lorsqu'il a été chargé de la formation de l'actuel cabinet ?

Qui sème le vent récolte le tempête !

Le Temps donne, d'après la statistique officielle, le nombre des voyageurs qui ont quitté la capitale, avec bagages, du 5 au 18 mars.

Ce chiffre est de 447,567.

La question de Madagascar vient d'entrer dans une nouvelle phase, dit la France.

Le gouvernement français serait décidé à s'en tenir aux clauses des différents traités qui établissent les droits de la France sur

cette île, et il aurait donné l'ordre de faire le blocus des ports établis sur le littoral.

LA « MARSEILLAISE » A LA CHAPELLE.

Le lycée de Versailles a voulu imiter Louis-le-Grand : on a essayé une révolte contre le proviseur et le censeur. Voici des détails donnés par un journal républicain :

« Les élèves ont tenté de défoncer une porte qui séparait deux cours pour se réunir, mais ils en ont été empêchés par les surveillants.

» Cinq élèves ont aussitôt été renvoyés du lycée, et des punitions ont été infligées à un grand nombre d'autres élèves.

» Dimanche matin, à la messe de la chapelle, ils ont refusé de chanter les cantiques d'usage pour le jour des Rameaux et se sont mis à entonner la *Marseillaise* en fauxbourdon avec un ensemble remarquable.

Cet ensemble nous paraît en effet très-remarquable !

Mais comment s'en étonner ? qui leur a appris la *Marseillaise* ? Ce n'est pas l'aumônier, n'est-ce pas ? On la joue à la distribution des prix, ils la chantent à la chapelle. Cela prouve tout simplement qu'ils ont lu et médité et qu'ils appliquent aujourd'hui les théories des Ferry, Paul Bert et sous-Devaux.

N'importe, l'Université semble tenir une jolie série !

On annonce que M. Gambetta père est tombé malade à la suite d'un refroidissement survenu pendant les dernières intempéries.

Un journal ajoute que, revenant sur la promesse formelle qu'il a faite aux députés lors des funérailles de Gambetta, il a déclaré que, dans le cas où il viendrait à succomber, le corps de son fils ne devrait pas être enlevé du cimetière de Nice.

On signale nombre de casernes, sur tous les points de la France, où des paquets de

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU DOCTEUR

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Paul, ne sachant que répondre, voulut essayer de payer d'audace.

— Je vous trouve bien hardi de me le demander ? s'écria-t-il. Êtes-vous donc chargé de veiller sur la conduite de ma cousine ou sur la mienne ? Si c'est un droit de tutelle que vous vous arroyez sur moi, je vous préviens que je suis majeur depuis longtemps et que je ne répondrai plus un mot à vos questions.

Marius ne prêta pas grande attention à cette bravade : il cherchait autour de lui quelque indice qui put le mettre sur la piste de la vérité. Tout à coup il aperçut sur le tapis, à la place même où la Rose d'Antibes l'avait laissé tomber, le malheureux journal encore tout ouvert. Il le saisit, le parcourut du regard, afin de s'assurer que c'était bien le numéro du jour, et le plaçant sous les yeux de Paul Moreau :

— Vous me direz du moins qui a apporté ce journal ? s'écria-t-il.

— Non ! non ! je... ne sais.

— Vous ne savez !

— Non, je vous jure.

— Ne jurez pas. Vous étiez à Nice cette nuit. Je me rappelle maintenant vous avoir aperçu passer devant les glaces d'une voiture dans laquelle je me trouvais. Que venez-vous faire à Nice ? C'est vous qui avez apporté ici cette gazette, vous dis-je. Avouez-le.

En parlant ainsi, Marius avait saisi le bras de Paul Moreau, et le secouait avec une telle violence que le malheureux homme sentait ses tempes battre et voyait quelque chose comme un nuage rouge passer devant ses yeux. Il avait le vertige.

— Eh bien, oui, c'est moi, finit-il par dire. Oui, j'ai apporté ce journal, mais j'ignorais ce qu'il contenait.

— Vous mentez ! Sans cela, comment expliquer la hâte avec laquelle vous l'avez apporté ici même avant l'heure de la poste ? Répondez donc !

— Je... je crois que... je le savais.

— Connaissez-vous l'auteur de l'article ? demanda encore Marius.

— Non, non, je ne le connais pas ; je ne le connais pas ! répondit vivement Paul.

Cette fois, Marius saisit Paul Moreau par les deux bras et plongea son regard de feu dans l'œil atone du gros homme. Celui-ci était désormais incapable de lui résister. Le misérable avait tous les membres agités par un tremblement nerveux.

Son cerveau oscillait comme ses jambes ; il se sentait fasciné comme un bœuf que couvrirait le regard d'un lion.

— Le connaissez-vous ? demanda encore une fois le terrible Marius.

— Grâce, monsieur ! disait Paul ; épargnez-moi, faites-moi grâce, je vous jure que je suis innocent.

— Répondez, répondez donc ! s'écriait Marius en jetant deux jets de flamme par les yeux.

— Oui, oui, je répondrai, mais ne me regardez pas ainsi, vous me faites mal.

— L'auteur de l'article, son inspirateur au moins, c'est vous ? demanda Marius.

— Oui, Dieu me pardonne ! je l'avoue, c'est moi, dit Paul en s'affaissant.

— Misérable ! s'écria Marius.

Cette fois, les mains du jeune homme lâchèrent le bras de Paul Moreau et s'étreignirent son cou qu'elles serrèrent comme dans un étau. Les yeux du malheureux s'injectèrent de sang, sa face se congestionna. Cependant ses lèvres purent encore murmurer ces mots qu'heureusement pour lui Marius entendit :

— Mon oncle, mon oncle Cochard !

— Ah ! dit Marius en relâchant son étreinte, tu me rappelles à temps que tu es le parent de mon bienfaiteur.

Et il repoussa Paul avec tant de force que celui-ci, lancé comme une pierre par une fronde,

traversa le salon, franchit la porte-fenêtre donnant sur le jardin, dégringola le perron et vint écraser dans sa chute un massif de pétonias.

Quoique le gros homme ne fût pas lesté, il ne demeura pas longtemps à terre à contempler les fleurs ; mais quand il fut debout, ce ne fut pas vers le salon qu'il se dirigea. Il gagna à toutes jambes l'autre bout du jardin. Marius, encore tout frissonnant de colère, le suivait de loin.

Paul avait gagné le parc qui bordait la propriété du côté de la campagne. Il ne s'arrêta que lorsqu'il eut atteint une petite porte qui donnait sur les champs. Il l'ouvrit en toute hâte, et seulement alors Paul se retourna, et comme il aperçut Marius à une distance suffisamment respectable, il se campa fièrement, le poing sur la hanche, en vrai capitaine, et se prit à crier :

— Je ne vous crains pas, entendez-vous, maître Marius ? Je retourne à Nice, et puisque vous craignez le charivari, nous allons bien régaler vos oreilles.

Sur ces fières paroles, Paul ferma la porte, mais sans doute pensa-t-il que sa harangue manquait d'une péroraison, car il rouvrit la porte pour dire :

— Sans oublier la Rose d'Antibes, cher monsieur Marius !

En entendant profaner le nom de sa bien-aimée par ce misérable, Marius poussa un cri sourd et s'élança en avant ; mais Paul s'était cette fois pru-

la proclamation suivante aux soldats ont été jetés dans les cours par dessus les murs et les grilles :

« Soldats,
» La bourgeoisie, au nom et dans l'intérêt exclusif de laquelle on vous a arrachés à la vie civile et privés de vos droits politiques pour vous imposer le sinistre métier de tueurs d'hommes (!), n'a d'autre force que celle de vos poitrines et de vos bras, pour maintenir ses privilèges iniques à l'encontre des droits des travailleurs.

«... Allons, allons, soldats ! au lieu de tourner vos armes contre vos frères, tournez-les contre les chefs qui osent vous commander d'être fratricides.

» Ouvriers et paysans, devenus soldats par force, vous n'aspirez qu'à rentrer au milieu de vos camarades, et il vous répugne de penser qu'ils pourraient plus tard vous repousser si vous acceptiez le rôle de bourreaux.

» Vous ne voulez pas qu'on vous maudisse comme ont été maudits les soldats de juin 1848, du 2 décembre 1851 et de mai 1871.

«... Oui, tu nous aideras à terrasser les pervers qui prétendent se servir de toi pour entraver cette œuvre sainte : tu les frapperas avec ces mêmes armes qu'ils t'ont données pour nous frapper.

«... Ton rôle révolutionnaire est facile à remplir, tu peux anéantir promptement, même sans courir de danger personnel, la force gouvernementale.

» Encore une fois, nous comptons sur toi. »

La proclamation se termine en indiquant aux soldats les moyens « pratiques d'aider la révolution » :

« 1° A la première nouvelle de l'insurrection, chaque soldat révolutionnaire devra incendier la caserne où il se trouvera ; pour cela, il se dirigera vers le point où seront accumulés les pailles et les fourrages.

» Pour mettre le feu, il pourra se servir d'un mélange de pétrole et d'alcool, ou même d'une simple allumette, selon le cas.

» Dès que le feu aura commencé à prendre, il faudra éventrer quelques tuyaux de gaz dans les corridors et dans les chambres.

2° Au milieu de la confusion qui se produira nécessairement dès que l'incendie se sera propagé, il faudra pousser à la révolte et frapper impitoyablement les officiers jusqu'à ce qu'il n'en reste pas un seul debout.

3° Les soldats devront alors sortir de leurs casernes embrasées et se joindre au peuple en emportant leurs fusils et des munitions pour aider les ouvriers insurgés à écraser les forces policières. »

* *

Deux députés, se dirigeant sur le Palais-Bourbon, s'arrêtent, rue de Lille, devant une affiche où un fabricant de machines à coudre célèbre les qualités de la *Silencieuse expéditive*.

— Silencieuse expéditive !... murmure

demment et définitivement éclipsé. Quand Marius arriva près de la porte, il la trouva solidement fermée du dehors. Ce n'était pas là un obstacle qui pût arrêter l'impétueux jeune homme. En moins d'un instant, il fut debout sur le mur de clôture et aperçut alors Paul qui fuyait dans la campagne. Marius sauta du mur et se mit à la poursuite de son lâche agresseur, mais tout à coup celui-ci disparut comme par enchantement, et, malgré toutes ses recherches, Marius ne put en retrouver trace.

XVI

Écrasé par un morne désespoir, le docteur Jean-Baptiste Cochard contemplait son enfant bien-aimé, toujours évanoui.

Au moment de l'accident, la vieille nourrice Catherine était accourue au bruit, elle avait suivi le docteur dans la chambre de sa jeune maîtresse, avait aidé à lui arracher ses habits et à la coucher dans son lit. Depuis ce moment, — près de trois heures, — la Rose d'Antibes gisait là sans connaissance.

A peine un battement de pouls, presque insensible sous le doigt du docteur, annonçait qu'un reste de vie persistait encore dans ce beau corps. Les yeux de la malheureuse enfant demeuraient obstinément clos, quelques gouttes de sueur perlaient à son front et à ses tempes ; un souffle, — était-ce un souffle ? — si léger qu'à peine s'il ternissait le

l'un d'eux... Quelle joie dans le pays si la Chambre parvenait à mériter ce titre !...

ÉTRANGER

Le 18 mars a occasionné à l'étranger des manifestations bruyantes :

A New-York, dans une réunion publique, l'orateur, M. Most, a dit, aux applaudissements de la foule, que la Commune de Paris avait eu trop d'humanité, mais que la Commune de l'avenir agirait sans se laisser influencer par aucune considération humanitaire.

A Rome, aux abords du palais sénatorial, on a trouvé un drapeau noir portant l'inscription : « Vive la Commune ! » et dans les Romagnes une fermentation très-grande s'est produite. Le *Sole*, de Ravenne, a paru sur papier rouge sang, et les patrouilles ont à grand-peine empêché l'affichage des placards incendiaires.

A Genève, le *Précurseur* s'est exprimé en ces termes :

« Le sang des martyrs est une bonne semence ; d'autres, et ils sont nombreux, se tiennent prêts pour le jour de la revanche, jour qui ne tardera pas à luire. »

On télégraphie de Berlin, 24 mars :

« M. de Bismark accepte la présidence de la conférence qui va se réunir à Berlin pour poser les bases d'une entente entre les gouvernements européens contre les anarchistes. »

IMPUISANCE DE LA POLICE ANGLAISE.

Aucune trace des féniens. La police des ambassades communique rapports sur rapports, tous plus décourageants les uns que les autres, sur les agissements des ramifications des sociétés secrètes universelles. Quant au gouvernement, il n'agit qu'à l'aveugle, sans informations certaines, sans données précises. La proposition qu'il vient de faire aux puissances et dont il ne voulait pas entendre parler lorsqu'il provenait soit de la Russie, soit de l'Allemagne, soit des autres États, est un acte de découragement et de désespoir. Il est aujourd'hui hors de doute que la police est impuissante à découvrir les complots dans une ville aussi vaste que Londres, qu'elle a peur d'un ramassis d'assassins étrangers qui pullulent en Angleterre, et que tantôt la crainte, tantôt l'impossibilité matérielle de couper le mal à sa racine paralysent ses efforts.

Il est vrai de dire que le féniisme est un ennemi difficile à saisir. Il est composé de groupes qui fonctionnent séparément les uns des autres et quelquefois d'individualités qui trament leurs forfaits sans complices et sans témoins. Les féniens qui ont jeté à Whitehall la caisse de dynamite sont sans aucun doute parfaitement inconnus des autres féniens. D'ailleurs, ce n'est pas à Londres qu'il faut les chercher, c'est à l'étranger, et alors la tâche devient de plus en plus difficile.

miroir que le docteur plaçait par instants devant le visage de la malade, s'échappait de ses lèvres blêmes.

Trois heures ! cette situation dura près de trois heures ! Pendant ce long temps, les traits du docteur avaient pris une si terrible expression que, pas une seule fois, malgré sa loquacité habituelle, Catherine, la vieille nourrice, n'osa lui adresser la parole.

A chaque seconde de ces trois mortelles heures, Jean-Baptiste Cochard s'attendait à voir la crise se terminer d'une manière tragique, par un dénouement fatal ; alors les commissures de sa bouche se contractaient d'une étrange façon, les flammes de son regard semblaient vouloir traverser le mur qui les séparait de son cabinet de travail, et le docteur murmurait tout bas :

— Ne crains rien, nous partirons ensemble, enfant !

Dieu, dans sa miséricorde, a dû pardonner au martyr du père cette parole impie.

Cochard attendait donc, attendait toujours, sachant bien que plus cet état quasi-léthargique se prolongeait, plus la situation devenait désespérée.

Enfin, cette complète insensibilité sembla vouloir cesser : les lèvres de la Rose d'Antibes eurent un imperceptible frémissement, un soupir s'en échappa, si léger, que l'oreille d'un père seule pouvait le recueillir.

— Une dépêche annonce que deux barils de poudre ont été découverts dans le voisinage d'une usine située dans un faubourg de Londres.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 mars.

L'emprunt 5 0/0 baisse sur les nouveaux bruits de conversion, qui prennent chaque jour plus de consistance.

Sous cette influence, le 5 0/0 recule à 114.55 et termine à 114.70. Le 3 0/0 est à 81.10 ; l'amortissable à 82.30.

Les autres valeurs sont comparativement beaucoup plus fermes. L'Italien cote 90.45. L'Unifiée d'Égypte à 380.

La Banque de France se tient entre 4,550 et 4,570.

On prétend que l'opération de la conversion lui serait très-profitable.

Le Crédit Foncier est un peu plus faible aux environs de 1,360. Les Obligations foncières 1883 sont très-soutenues à 349 ; à 346.80 les non libérées.

Nous inscrivons à 500 les Magasins Généraux de France.

C'est le 19 avril que doit avoir lieu l'assemblée générale ordinaire des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris. On annonce de plus qu'ultérieurement, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée. Cet avis vient en confirmation de ce que nous avons publié. Cette assemblée devra statuer sur les accords des deux sociétés précitées.

Les établissements de crédit, en général, sont assez bien tenus. Le Mobilier cote 400. La Banque de Paris est à 1,060, le Lyonnais à 570.

Le Lyon s'avance de 1,545 à 1,560. Le Nord est sans changement à 1,365.

Le Suez est soutenu à 2,525. La dernière recette est de 439,000 fr. Il paraît qu'un navire avait touché terre à l'entrée du canal et faisait obstacle au passage. C'est ce qui explique les très-faibles recettes des jours précédents.

Pas de changements sur l'Autrichien et le Lombard. Le premier cote 735, le Lombard 308.

Sur le marché en banque, on échange les actions de l'Eden-Theatre à 210.

Chronique militaire.

MODIFICATIONS DANS L'UNIFORME DE L'INFANTERIE DE MARINE.

D'après une décision du ministre de la marine, l'uniforme des officiers et adjudants d'infanterie de marine subira les transformations qui ont été adoptées par le ministre de la guerre pour la tenue des officiers et adjudants d'infanterie de l'armée de terre. Le collet du dolman sera en drap du fond. Aucune modification ne sera apportée au pantalon.

Le ministre de la marine a décidé, en outre, que les officiers brevetés, qui sont détachés dans un service d'état-major, ainsi que les officiers d'ordonnance non brevetés qui sont employés auprès du ministre ou des généraux, porteront au képi le turban distinctif de leurs fonctions qui a été adopté par le ministre de la guerre en 1880.

Les 345 sous-officiers de l'armée de terre, qui ont subi avec succès les examens de sortie de l'École d'infanterie de Saint-Maixent, viennent d'être nommés sous-lieutenants dans leur arme.

Le docteur Cochard attendait depuis si longtemps avec une fiévreuse anxiété cette nouvelle et bien heureuse phase de la crise, qu'il commençait à ne plus l'espérer. Aussi, quand elle se présenta, eût-il grand-peine à retenir un cri de joie. Il fit un rapide signe de tête à Catherine, la vieille nourrice, et, comprimant les battements de son propre cœur où le sang affluait à flots pressés, il se pencha sur le lit de son enfant.

Les lèvres de la Rose d'Antibes s'étaient presque entrouvertes, le docteur Cochard en profita pour y laisser tomber quelques gouttes d'un cordial qu'il tenait tout préparé. L'enfant poussa un nouveau soupir, cette fois un peu plus prolongé ; ses yeux, jusque là obstinément clos, s'ouvrirent un instant, mais presque aussitôt ils se refermèrent, et Cochard aperçut deux larmes qui commencèrent par briller entre les cils de son enfant et glissèrent bientôt le long des joues livides.

— Catherine ! Catherine ! s'écria le docteur dans un transport de joie, regarde, regarde donc.

— Quoi, monsieur ? demanda la vieille femme.

— Elle pleure !

— Oui, monsieur, répondit Catherine sans trop savoir ce qu'elle disait ; quelqu'un aura sans doute fait du chagrin à notre pauvre demoiselle.

— Ne t'effraye pas, nourrice ; bénies soient ces larmes-là, au contraire, elles ont sauvé notre enfant.

Le ministre de la guerre vient de décider que le dépôt de la guerre serait représenté à l'exposition d'Amsterdam. On prépare en ce moment à cet effet une collection choisie des cartes les plus récentes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Journal officiel* publie une circulaire ministérielle décidant qu'il sera accordé cette année, dans une assez large proportion, des sursis d'appel aux hommes exerçant la profession de cultivateur et qui appartiennent aux classes de l'armée territoriale convoquées au printemps prochain.

La souscription publique pour élever un monument au général Chanzy et à l'armée de la Loire est à peine ouverte depuis quelques jours, que déjà les sommes recueillies s'élèvent à plus de 40,000 francs.

Les vacances pour les écoles publiques dureront pendant la semaine qui suit la fête de Pâques.

Celles des écoles dont les maîtres ont fait des cours d'adultes commencent aujourd'hui jeudi 22 mars.

Le printemps est commencé depuis deux jours. C'est mardi 20 mars, à onze heures du soir, en effet, que finissait l'hiver, sans pour cela nous faire ses adieux.

Voici l'avis communiqué par le bureau météorologique du *New-York Herald* :

« Une perturbation atmosphérique d'une énergie qui pourra devenir dangereuse traverse l'Atlantique. Elle arrivera au nord de la Grande-Bretagne et sur les côtes de la Norvège, entre le 20 et le 22. Du Sud au Nord-Ouest, forts vents, bourrasques. Temps très-orageux sur l'Atlantique au nord du 40° degré de latitude, durant la semaine. »

M. Louis-Esther Courier, second fils de Paul-Louis Courier, vient de mourir à Marseille.

Officier de la marine du commerce, il avait commandé durant près de vingt-cinq ans les paquebots de la Compagnie des Messageries. Lorsque sa santé l'obligea d'abandonner la navigation, M. Courier mit à profit ses connaissances nautiques en devenant professeur d'armement à l'École des hautes études commerciales de Marseille.

POITIERS.

Dans son audience de vendredi, la Cour d'appel de Poitiers a confirmé la condamnation à huit jours de prison, prononcée lundi dernier par le tribunal correctionnel de Poitiers, contre le sieur Vauzelle, instituteur-adjoint à Lavoux, pour vols à l'étalage.

Mardi matin, un bataillon du 425^e de li-

En effet, les larmes commençaient à couler abondamment des yeux de la jeune malade, et les soupirs se succédaient et redoublaient de moment en moment.

— Ne pleurez donc pas comme cela, notre demoiselle, dit la nourrice, que les paroles du docteur n'aient pas convaincu, et qui, d'après une expression à elle, pleurerait à son tour toutes les larmes de son corps en voyant ainsi pleurer sa chère demoiselle.

Mais Cochard, impatienté, éloigna vivement Catherine d'un geste impérieux, et, certain désormais qu'il n'y avait plus un danger immédiat à redouter, le docteur se hasarda à parler à son tour à sa fille, et, se penchant sur son lit, il lui souffla presque à l'oreille :

— Aurore, mon enfant chérie !...

Mais la Rose d'Antibes ne répondit pas.

— Aurore ! répéta le vieillard.

Cette fois, l'enfant fit entendre un soupir plus accentué et plus prolongé que les autres.

— Ne veux-tu pas me répondre ? demanda Cochard d'une voix suppliante.

— Si fait, père, si, je le veux bien, répondit-elle d'une voix faible, mais intelligible.

— Qu'as-tu ? réponds.

— Oh ! père, je suis bien malheureuse !

— Que t'est-il arrivé ?

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

gne, précédé de la musique et sous les ordres de M. le commandant d'Azémar, s'est rendu en tenue de campagne à la gare de Poitiers pour y exécuter les manœuvres d'embarquement.

CHATELLERAULT.

Dans la nuit de vendredi à samedi, une évasion a eu lieu à la prison de Châtellerault. Le nommé Louis Perrin, de Vicq, condamné à un an de prison pour vol, s'est enfui en escaladant les murs de la prison à l'aide d'une corde. Malgré les plus actives recherches, on n'a pas encore pu le réintégrer à la maison d'arrêt.

BRESSUIRE.

Dimanche soir, à Bressuire, le médecin militaire et deux officiers de la garnison, qui sortaient de la caserne, ont été attaqués par une troupe de gens ivres.

Mal leur en a pris, car ils ont été vigoureusement reçus, et immédiatement conduits au corps de garde.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Compte rendu des opérations de l'année 1882.

L'an 1883, le 16 mars, à 8 heures du soir, se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Saumur les membres composant le conseil d'administration de la Caisse d'épargne de cette ville, sur la convocation et sous la présidence de M. Combiar, maire.

Étaient présents avec M. le Maire: MM. Charbonneau-Rallet, Girandier, Goulard, Le Blaye, Liénard, Martin aîné, Poitevin, Renou, Rivain et Salmon.

M. Liénard est élu rapporteur et M. Renou secrétaire.

M. Renou donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. Liénard, rapporteur, donne ensuite lecture de son rapport, ainsi conçu :

Messieurs,

Vous m'avez fait l'honneur de me désigner pour vous présenter le compte rendu des opérations de la Caisse d'épargne pendant l'année 1882, et vous exposer notre situation financière au 31 décembre 1882, je viens vous rendre compte de ma mission.

SITUATION de la Caisse d'épargne de Saumur envers les déposants, au 31 décembre 1882.

Le montant des recettes se décompose ainsi :

1° 6,150 versements, dont 1,493 ont été faits par des déposants nouveaux, s'élèvent à la somme de.....	1.719.934 93
2° 52 transferts-recettes, provenant d'autres caisses d'épargne...	27.108 30
3° 31 arrérages de rentes perçus pour le compte des déposants la somme de.....	111
4° Capitalisation des intérêts pour le compte des déposants....	148.529 28
Total général des recettes...	1.895.683 51

Le montant des paiements s'établit de cette manière :

1° 2,881 retraits-espèces, dont 322 pour solde, la somme de....	844.747 30
2° 61 transferts-paiements sur diverses caisses, celle de.....	35.323 86
Total général des paiements.	880.071 16

Les recettes, pendant l'année, sont de..... 1.895.683 51

Et les paiements de..... 880.071 16

D'où il résulte un excédant de recettes de..... 1.015.612 35

Le solde dû au 1^{er} janvier 1882, à 10,073 déposants, était de..... 3.437.012 77

La Caisse d'épargne doit, au 31 décembre 1882, à 10,776 déposants..... 4.452.625 12

L'année 1882, comme vous le voyez, est une année exceptionnelle. L'augmentation du solde des déposants, UN MILLION quinze mille 612 fr. 35, provient en grande partie de l'élévation du livret à 2,000 fr.; mais l'augmentation du nombre des livrets (703) et du nombre des versements (706) prouve que l'esprit d'économie a fait des progrès marqués parmi les populations de notre arrondissement.

COMPTE PARTICULIER DE LA CAISSE D'ÉPARGNE.

Au 31 décembre 1882, il était dû par la Caisse des dépôts et consignations, y compris l'encaisse

du comptable, 0 fr. 36.....	4.482.930 28
Et la Caisse devait aux déposants celle de.....	4.452.625 12
Somme placée en compte-courant à la Caisse des dépôts et consignations.....	30.305 16

Le capital en notre possession, qui est le résultat de nos bonifications de chaque année, était, au 1^{er} janvier 1882, de 104,759 fr. 32, savoir :

Fonds de dotation.....	97.965 28
Fonds de réserve.....	6.794 04
Total.....	104.759 32

Il s'est accru, en 1882 :

1° Des intérêts des fonds de dotation et de réserve..... 3.109 15

2° Des bonifications perçues par l'effet de la retenue de 0 fr. 25..... 11.281 39

Total..... 149.149 86

A déduire les dépenses de l'année..... 8.564 17

Capital, au 31 décembre 1882, des fonds de dotation et de réserve..... 110.585 69

Le fonds de réserve, aux termes de l'article 3 de nos statuts, est fixé à la moyenne des dépenses d'administration des trois dernières années.

En 1880, nos dépenses ont été de..... 6.764 76

En 1881..... 7.128 76

En 1882..... 8.564 17

Total..... 22.457 69

Moyenne..... 7.485 89

En conséquence, au 31 décembre 1882, le fonds de réserve est fixé à 7,485 fr. 89, et celui de dotation à 103,099 fr. 80.

Ce capital formant l'actif net de la Caisse d'épargne est représenté par :

1° Compte-courant à la Caisse des dépôts et consignations.... 30.305 16

2° Les 2,130 fr. de rentes sur l'Etat, au capital de..... 48.568 90

3° L'immeuble (prix d'acquisition)..... 31.711 63

Total égal..... 110.585 69

Au 31 décembre 1881, cet actif n'était que de..... 104.759 32

Bénéfices de l'année..... 5.826 37

Caisses d'épargne scolaires.

Au 31 décembre 1881, il existait 50 caisses scolaires dans les écoles de l'arrondissement de Saumur. Six nouvelles caisses ont été ouvertes pendant l'année. Au 31 décembre 1882, nous avons 56 caisses scolaires faisant des versements à notre Caisse.

RÉSULTATS OBTENUS :

Livrets ouverts par les soins de MM. les Instituteurs, avant le 1^{er} janvier 1882... 1.281

Ouverts pendant l'année 1882..... 225

Total des livrets ouverts..... 1.506

Capital avant le 1^{er} janvier 1882..... 42.107

Versé en 1882..... 7.724

Total des sommes versées par MM. les Instituteurs..... 49.831

Intervention des Percepteurs.

Pendant l'année 1882, la perception de Varennes-sur-Loire a fait 87 versements pour un capital de 39,192 fr., et 42 remboursements pour 16 mille 810 fr. 91 ;

Celle de Fontevault, 104 versements pour 22,516 francs, et 25 remboursements pour 10,741 fr. 19 ;

Celle de Saint-Lambert-des-Levés, 80 versements pour 21,863 fr. et 8 remboursements pour 5,136 fr. 78 ;

Celle de Brézé, 28 versements pour 8,918 fr. et 13 remboursements pour 6,432 fr. ;

Celle d'Allonnes, 31 versements pour 5,660 fr. et 18 remboursements pour 6,247 fr. 04 ;

Celle de Montreuil-Bellay, 34 versements pour 4,378 fr. et 4 remboursements pour 1,030 fr. ;

Celle de Martigné-Briand, 9 versements pour 2,080 fr. et 3 remboursements pour 1,081 fr. 01 ;

Celle de Vihiers, 3 versements pour 1,069 fr. et 4 remboursements pour 146 fr. 22 ;

Celle de Doué-la-Fontaine, 3 versements pour 537 fr. ;

Celle de Coron, 17 versements pour 257 fr. ;

Celle du Puy-Notre-Dame, 4 versements pour 227 fr.

Celle de Trémont, 5 versements pour 179 fr.

Je vous propose, Messieurs, de voter des remerciements aux Instituteurs et aux Percepteurs qui nous aident à répandre dans notre arrondissement

les bienfaits de la Caisse d'épargne ; notamment à M. Genevois, percepteur de Varennes, à M. Gastault, percepteur de Fontevault, et à M. Libersat, ex-percepteur de Saint-Lambert, dont nous avons à regretter le changement.

Le mode de rétribution accordée aux percepteurs a appelé aussi notre attention ; il nous paraît peu en rapport avec les charges et la responsabilité qui leur incombent et peut en outre devenir très-onéreux pour la Caisse d'épargne.

Qu'un percepteur, par exemple, afin de multiplier la rétribution qui lui est accordée par chaque opération, prenne un livret en son nom, un autre au nom de sa femme et de chacun de ses enfants, qu'il engage ses amis, ses connaissances, même en dehors de sa circonscription, à prendre aussi des livrets, et qu'il fasse faire sur chacun de ces livrets, chaque semaine, des versements de un franc ; il fera, en agissant ainsi, s'il réunit seulement dix livrets dans ces conditions (et je prends le chiffre le plus minime), il fera, dis-je, dix opérations par semaine, soit 520 par an, s'élevant à la somme totale de 520 francs. Cette somme aura rapporté à la Caisse d'épargne à peine soixante centimes de bénéfice (0 fr. 60) et lui aura coûté 52 fr. de rétribution au percepteur, tandis qu'un autre percepteur, comme celui de Varennes par exemple, qui a fait 129 opérations s'élevant à la somme de 56,002 fr. 91, ne touche que 12 fr. 90.

Vous voyez, Messieurs, si certains percepteurs entraînent dans cette voie (et nous avons cru déjà nous en apercevoir), combien leur concours deviendrait onéreux pour la Caisse d'épargne. Je vous propose donc d'émettre un vœu pour que la rétribution des percepteurs soit proportionnée à l'importance des opérations faites par eux, soit par exemple de un franc par mille francs.

Comme tous les ans, j'ai examiné avec la plus minutieuse attention les livres tenus par MM. les employés. Partout j'ai trouvé une régularité parfaite. Vous pouvez donc, Messieurs, accepter en toute confiance et toute sécurité le compte présenté par M. Choyer, votre caissier, et lui en donner décharge. Je vous propose en outre de lui voter des remerciements ainsi qu'à son fils pour le soin et le zèle qu'ils apportent dans leurs travaux, qui, chaque année, augmentent par suite de l'extension que prend votre Caisse d'épargne.

Les administrateurs donnent leur approbation à toutes les conclusions de M. le rapporteur, donnent décharge à M. Choyer de sa gestion pendant l'année 1882, et sont heureux de déclarer que cet honorable fonctionnaire, ainsi que son fils qui est son auxiliaire, sont par leur travail, leur exactitude scrupuleuse, leur zèle et leur dévouement, dignes des plus grands éloges.

THÉÂTRES.

Le Prophète au Théâtre d'Angers.

Les lignes suivantes sont extraites de la Chronique musicale du *Patriote de l'Ouest* :

«... Passons maintenant au théâtre où nous nous trouvons encore en face d'une œuvre gigantesque, la plus complètement belle qu'ait signée Meyerbeer.

» La direction, disons-le de suite, a monté le *Prophète* avec tout le soin que demande cette splendide partition. Jamais nous n'avons eu à Angers une interprétation de grand opéra aussi remarquable.... Deux fois déjà le *Prophète* vient d'être représenté devant des salles comblées.

» Fête des oreilles et fête des yeux, ce drame lyrique qui laisse bien loin derrière lui tout ce qu'ont tenté depuis trente ans les successeurs de Meyerbeer, est interprété d'une façon qui laisse, en vérité, peu de place à la critique.....

» M. Robert, fort ténor, paralysé par un enrouement subit, n'était pas maître de ses moyens ; il possède une voix superbe, et nul doute que, dimanche prochain, il ne tire du rôle écrasant de Jean tout le parti possible. Déjà, samedi, il y a produit par instants un grand effet.

» Les trois anabaptistes, MM. Choppin, Gheleys et Ferrières, ont été tout à fait à la hauteur des difficultés de cette musique compliquée. M^{lle} Seveste chante avec sa méthode habituelle et le grand style que nous lui connaissons le rôle de Bertha ; elle a été vivement applaudie dans le duo du premier acte, dit avec un charme et une perfection rares par elle et M^{lle} Sbolgi. Cette dernière a eu le succès de la soirée dans le personnage de Fidès. Acclamée après ses deux airs, elle

a été vraiment superbe dans la scène de l'église, l'une des plus belles interprétations que j'aie jamais vu au théâtre d'Angers.

» Les chœurs, hommes, femmes et enfants ont marché avec un ensemble et une justesse dignes des plus grands éloges. Je puis encore louer sans restriction le beau chœur de la révolte, du premier acte, le final du troisième et le grand ensemble (orchestre et fanfare) du quatrième.

» Quant au ballet, c'est un succès prodigieux. Parfaitement réglé et dansé, cela va sans dire, par M^{lle} Reuters, on y a admiré le quadrille des patineurs dirigé avec beaucoup d'habileté par M. Guilbert. Toute la mise en scène du *Prophète* est des plus soignées. Citons au premier acte le décor des moulins peints par M. Allain, l'effet de neige du troisième acte de M. Diosse, ainsi que l'incendie du dernier tableau, très-réussi et souligné par les braves chaleureux du public.

» Il est triste de penser que cet opéra n'aura forcément qu'un nombre fort restreint de représentations, puisqu'il arrive à la fin de la campagne théâtrale.

» Nous ne saurions trop féliciter M. Lelong du magnifique résultat qu'il vient d'obtenir, et cette fois nous n'aurons pas besoin de pousser le public à se rendre au théâtre, bien certains que pour toutes les représentations du *Prophète* la salle sera trop petite. »

PLUS DE MAUX DE TÊTE.

Grand est le nombre des gens qui souffrent des maux de tête ; ces affections indiquent presque toujours que l'estomac et la foie ne fonctionnent plus régulièrement. On évite ces souffrances souvent intolérables en prenant les Pilules Suisses. Elles facilitent la digestion.

VILLE DE SAUMUR

Salle du Théâtre.

GRAND BAL

TRAVESTI

Organisé par les membres de la Cavalcade

SAMEDI 31 MARS 1883.

PRIX D'ENTRÉE par Cavalier travesti : 5 fr.
Point de vue : Prix des places ordinaires du Théâtre.

L'orchestre sera dirigé par M. MEYER.

Le Buffet sera tenu par M. PALLU.

Ouverture du BAL : 10 heures.

NOTA. — On peut dès aujourd'hui se procurer des cartes d'entrée chez M. COURANT, rue de la Comédie.

La brochure sur l'anémie dont l'envoi est fait gratuitement à toute personne qui en fait la demande (MM. Boutron et C^{ie}, 40, rue Saint-Lazare, Paris), traite les causes de cette maladie, de ses progrès, de ses différentes phases, de sa durée, de ses conséquences et enfin de sa guérison.

Voir, à la 4^e page : *Les Magasins du Printemps*, de Paris.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — **DU BARRY** et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 MARS 1885.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	80 95	81 20	Est	735	727 50	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 % ..	431 50	435
4 %	82 40	82 65	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1557 50	1545	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	359	361
4 1/2 %	111	111	Midi	1140	1045	— 1865, 4 %			Midi	359	358 50
5 %	114 65	114 85	Nord	1865	1865	— 1869, 3 %			Nord	366 25	366 25
Obligations du Trésor	503	506	Orléans	1272 50	1270	— 1871, 3 %			Orléans	365	364 50
Obligations du Trésor nouvelles	505	507	Ouest	795	795	— 1875, 4 %			Ouest	358	352
Bons de liq. départementaux ..	521 75	521	Compagnie parisienne du Gaz ..	1510	1535	— 1876, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée ..	365	360
Banque de France	5470	5440	Canal de Suez	2317 50	2505	Dép. de la Seine, emprunt 1857			Paris-Bourbonnais	362 50	358
Comptoir d'escompte	977	975	C. gén. Transatlantique	440	447 50	Bons de liquid. Ville de Paris ..			Canal de Suez	567 50	566
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1360	1377 50				Obligations communales 1879 ..					
Crédit de France	50	50									
Crédit mobilier	990	400									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR									
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.				
6 — 45 — matin (s'arrête à la Possonnière)		Saumur. (départ)	5 50	9 10	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay (départ)	6 54	9 50	12 22	2 10	4 2	5 56	10 31
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.		Chacé-Varrains	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19	10 29
1 — 25 — soir,		Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	Chacé-Varrains	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 23	10 31
3 — 32 — — express.		Montreuil-Bellay (arrivée)	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	Saumur (arrivée)	7 30	10 21	12 56	2 46	4 36	6 46	11 21
7 — 15 — — omnibus.																	
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT		NIORT - SAUMUR		MONTREUIL-BELLAY — POITIERS venant d'Angers.			POITIERS — MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.								
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.						
8 — 21 — — omnibus.		Saumur. (départ)	5 50	5 5	Niort. (départ)	5 29	5 40	Montreuil (départ)	7 4	2 1	8 29						
9 — 37 — — express.		Montreuil-Bellay	6 21	5 54	Parthenay	7 10	7 20	Loudun	8 9	2 50	9 30						
12 — 48 — — soir, omnibus-mixte.		Thouars	7 5	7 16	Airvault	8 3	8 15	Arçay	8 34	3 14	9 50						
4 — 44 — — —		Airvault	8 0	8 17	Thouars	9 8	9 45	Mirebeau	9 26	4 10	10 49						
10 — 24 — — express-poste.		Parthenay	9 1	9 11	Montreuil-Bellay	9 50	10 51	Neuville	9 55	4 25	11 17						
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.		Niort (arrivée)	10 41	10 50	Saumur (arrivée)	10 21	11 21	Poitiers (arrivée)	10 31	4 56	11 51						
								Montreuil-Bellay (arrivée)	9 31	3 56	10 48						

Étude de M^e Félix COQUEBERT de NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8.

D'un exploit du ministère de Vincent, huissier à Saumur, en date du vingt-un mars mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré,

Il appert que la dame Jeanne Girard, cultivatrice, épouse du sieur Armand-Fidèle Meslier, cultivateur, avec lequel elle demeure à Argentay, commune des Verchers,

A formé contre ledit sieur Meslier, son mari, sa demande en séparation de biens, et que M^e Coquebert de Neuville, avoué, est constitué pour ladite dame Meslier-Girard, sur sa demande.

Pour extrait certifié conforme, par moi, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, soussigné, et celui de ladite dame Meslier-Girard:

Saumur, le vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt-trois.

F. COQUEBERT de NEUVILLE.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
DIVERSES PARCELLES
DE TERRE & VIGNE

Situées communes de Chacé, St-Cyr-en-Bourg, Souzay et Varrains, appartenant à M. Louis DÉZÉ-CHÉVALIER, propriétaire à Chacé, et à M^e SALMON-DÉZÉ.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Pierre CATAULT dit Remy, expert à Saint-Cyr-en-Bourg, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (160)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
DIVERSES PARCELLES DE TERRE
ET VIGNE

Situées dans les communes de Brézé, St-Cyr-en-Bourg et Chacé,

appartenant à M. Bellamy-Louet.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Pierre CATAULT dit Remy, expert, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, ou à M^e MÉHOUS, notaire.

M^e LE RAY, avoué à Saumur, un petit clerc, sachant bien écrire.

A VENDRE

DEUX CUVES VIDES, usagées, l'une de 72 hectolitres environ, l'autre de 56.

S'adresser Maison BOUVET - LADUBAY, Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur. (201)

A LOUER

PRÉSENTEMENT
CHAMBRE ET CABINET
Rue Haute-Saint-Pierre.

S'adresser à l'Orphelinat St-Joseph

MAIRIE DE ROU-MARSON.

Le Maire de la commune de Rou-Marson prévient le public qu'il sera procédé, le 15 avril 1885, à 2 heures du soir, à la Mairie, à l'affermement du droit de chasse sur les Biens communaux. (187)

Manufacture de Pianos et Orgues
12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal.

PLACIER

Une Maison de Mercerie de gros demande UN PLACIER.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un garçon de Magasin de 18 à 25 ans.
S'adresser au bureau du journal.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

M^e LORRAIN, marchande de Modes, rue Saint-Jean, demande une bonne apprenante pour les Modes.

UN JARDINIER, muni de bons certificats, demande une place dans une maison bourgeoise.
S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. BAUDU, marchand tailleur, fait savoir que, pour donner plus d'extension à ses affaires, il s'est adjoint un associé, et va transférer, à la Saint-Jean prochaine, son magasin et ses ateliers,

Rue d'Orléans, 12.

A VENDRE
COUPES DE PRÉS
Et Bail à Céder

PRÉSENTEMENT.
S'adresser à M^e veuve FIGARD, 52, rue du Portail-Louis.

GRANDS MAGASINS DU

Printemps
PARIS

INAUGURATION

DES
NOUVEAUX MAGASINS

comprenant toute la façade sur la Rue du Havre, une partie du Boulevard Haussmann, toute la longueur sur la rue de Provence et partie de la rue Caumartin.

Vient de Paraitre

le Catalogue général illustré, lequel sera adressé gratis et franco à toute personne qui en fera la demande par carte postale ou lettre affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & C^e
Paris

Sont également envoyés franco, les échantillons de tous les tissus composant les immenses assortiments du PRINTEMPS.

EXPÉDITIONS FRANCO de Port de tout Achat au-dessus de 25 francs.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Le PRINTEMPS se charge pour le compte de tous ses Clients sans autres frais que le remboursement des droits de timbre et de courtage à l'agent de change, de l'achat et de la vente au comptant de toutes valeurs négociables à la Bourse de Paris, ainsi que de l'encaissement gratuit de tous les Coupons échus. — Le produit de ces valeurs est sur demande conservé en compte courant à disposition, rapportant intérêt de 3 0/0 l'an. — Un carnet de chèques est délivré aux déposants qui en font la demande.



ALAMBICS-VALYN Depuis

Cuivre rouge étamé, solidité garantie, emploi facile
PORTATIFS ET FONCTIONNANT A VOLONTÉ à feu nu et au bain-marie
Distillant économiquement: fleurs, fruits, plantes, marcs, grains, etc.
Indispensables aux Châteaux, Maisons bourgeoises, Fermes et à l'Industrie.
PRIX sans précédents: 50 fr., 75 fr., 100 fr., 150 fr. et au-dessus
BROUET & Co, 121, r. Oberkampf, PARIS, Seul Concessionnaire
Demandez également le Catalogue illustré des TONNES BROUET pour usages.

50 Fr.

VINS DE BORDEAUX

M. L. VIANNE-LAZARE, Propriétaire-Négociant, 67, 69, 71, rue Lagrange, à Bordeaux, offre ses Vins en nature, payables à 40 jours, franco de port à la gare désignée par l'acheteur
Vin de table rouge, 1884, 130 fr. (1/2) Médoc, 1878, 210 fr. (1/2)
Côtes de Bourg, 1879, 160 fr. (1/2) 25 bout. St-Estèphe, 65 fr. (1/2)
Cognac et Rhum de 1 fr. 20 le litre à 4 francs, en fûts de toutes conteneances.
Vins fins en fûts et en bouteilles. — Envoi de prix-courants sur demande.
Si la marchandise ne convient pas, l'acheteur a le droit de la refuser.
On n'aura être sa représentation à toute personne sérieuse et honorable pour les localités où elle n'est pas déjà représentée.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.
MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITIRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts: Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques bonbons au Goudron du D^r GRAMONT. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron, mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des Capsules de goudron recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur; ici l'inconvénient est grand, car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon GRAMONT fond de suite et soulage immédiatement. Prix: la boîte 1 fr. 75; 1/2, 1 fr. Env. poste contre mandat ou timbre 30 cent. en sus. Dépôt à Saumur: pharmacie GABLIN, 27, rue d'Orléans, et princ. pharmaciens.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.